

c/o OSP Berne
Kasernenstrasse 27
Case postale
3000 Berne 22
mba@erz.be.ch
#871068v2A

« Les réformes doivent avoir pour objectif de créer un espace pour l'apprentissage autonome et la recherche [...]. Les enseignants et enseignantes doivent transmettre leurs connaissances et leurs compétences de manière à ce que les jeunes puissent, avec un regard expert, remettre en question la matière, la discuter, la faire avancer, l'appliquer, la critiquer. Pour ce faire, les pratiques du gymnase doivent évoluer. »

Philippe Weber, « Wird das Gymnasium zum Relikt? », commentaire dans la NZZ du 3 avril 2019, traduction libre



Évolution de la maturité gymnasiale : un état des lieux Prise de position de la Commission gymnase - haute école

Le rapport « Évolution de la maturité gymnasiale : un état des lieux » dresse un tableau globalement positif de la formation gymnasiale en Suisse. C'est une vision que la Commission gymnase – haute école (CGHE) partage aussi. Institué en 2009 pour entretenir le dialogue entre les gymnases et les hautes écoles, cet organe étudie de près les questions liées à l'aptitude générale pour entreprendre des études supérieures et aux objectifs de la formation gymnasiale, qui constituent même ses principaux thèmes de travail. En 2011, la CGHE a ainsi élaboré le document « Quelles sont les compétences essentielles pour entreprendre des études universitaires ? » (disponible sous www.erz.be.ch/ecoles-moyennes > Gymnases > CGHE) puis a mis sur pied un groupe de travail qui a pour mission d'élaborer des mesures afin d'améliorer, dans le cadre d'une collaboration entre les deux degrés d'enseignement, les chances de réussite des étudiants et étudiantes aux premiers examens des filières proposées à la Faculté des sciences de l'Université de Berne.

La CGHE est aussi d'avis, comme cela est indiqué dans le rapport, que le gymnase doit sans cesse s'adapter aux changements sociétaux et qu'il doit se développer. Nous constatons aujourd'hui que les gymnases bernois en sont tout à fait conscients et travaillent dans cette direction. Les enseignants et enseignantes ont développé leur enseignement de manière individuelle ou dans le cadre de projets. Les instruments de pilotage (plan d'études et bases légales) ont quant à eux été régulièrement révisés. Sur la base de ce constat, il convient d'évaluer avec soin quelles évolutions sont véritablement nécessaires à court terme et lesquelles devraient être repoussées à un avenir plus ou moins lointain.

De notre point de vue, il est essentiel de donner aux cantons, aux écoles et au corps enseignant les espaces de liberté et le temps pour enrichir très concrètement la pratique scolaire quotidienne et l'enseignement. Selon nous, les évolutions doivent suivre deux axes principaux : il faut, d'une part, encourager les enseignants et enseignantes à abandonner l'enseignement traditionnel pour mettre à disposition des élèves des environnements d'apprentissage et des tâches élargies et, d'autre part, poser un accent particulier sur les compétences transversales. La CGHE considère qu'il est de son devoir de donner des impulsions en ce sens, raison pour laquelle nous nous permettons de prendre position sur le rapport, bien que la commission n'y soit jamais citée.

A propos du rapport

S'il contient des éléments pertinents, le rapport met aussi le lecteur face à une contradiction de fond : il donne en effet une image positive du gymnase tout en le remettant en question dans toutes ses composantes. Cette contradiction résulte peut-être du fait que le rapport présente des lacunes, plus exactement, qu'il cite sur certains points des exemples quelque peu arbitraires. Cela entraîne une rupture entre l'analyse réalisée et les domaines d'action énoncés à la fin du rapport. D'une part, il est souvent difficile de comprendre sur quels éléments se fondent les mesures proposées et, d'autre part, le rapport donne parfois l'impression que certains exemples ont été choisis uniquement pour justifier une partie des mesures. Par exemple, il est expliqué qu'un choix plus tardif de l'option spécifique serait profitable aux options spécifiques des domaines STIM. Or, dans le canton de Berne, l'avancement du choix de l'option spécifique n'a non seulement pas entraîné de diminution du nombre d'élèves choisissant ces options, mais a même conduit à une légère augmentation.

En tant que commission active dans un canton bilingue, la CGHE relève une lacune essentielle dans le rapport : l'importance des compétences dans les langues nationales en tant qu'instruments favorisant à la fois la cohésion de la Suisse et la compréhension mutuelle entre les régions linguistiques n'est à aucun moment évoquée de manière explicite. C'est selon nous un manquement grave. La question de l'acquisition d'une troisième langue nationale ne doit, de notre point de vue, pas être éludée.

Le rapport est fortement axé sur les composantes formelles du pilotage, par exemple dans la partie consacrée à l'évolution de la maturité gymnasiale, tandis que les changements déjà effectués dans les pratiques concrètes des établissements et dans l'enseignement en lui-même ne sont que peu abordés. Faute de cet ancrage dans la réalité des établissements, les parties concernant les formes d'enseignement et d'apprentissage, les concepts pédagogiques et la formation des enseignants et des enseignantes (formation initiale et continue) restent superficielles. De notre point de vue, la transformation accélérée de l'enseignement, qui s'oriente vers la mise à disposition de possibilités d'enseignement et d'apprentissage élargies, et, dans ce contexte, la nécessité de promouvoir conjointement les compétences disciplinaires et les compétences transversales et d'intégrer dans l'enseignement disciplinaire l'éducation au développement durable, la formation politique et les compétences numériques doivent être considérées comme des éléments-clés du développement de la filière gymnasiale. Pour accompagner les enseignants et enseignantes dans cette évolution, priorité doit être donnée à leur formation initiale et continue.

Nous voyons aussi avec scepticisme le poids conséquent accordé au terme de « *Gesellschaftsreife* »¹ dans le rapport. Bien sûr, les objectifs, compétences et contenus de la formation gymnasiale résumés dans ce terme revêtent une grande importance. De plus, il était effectivement nécessaire, après l'enquête EVAMAR II, de contrebalancer le fort accent posé sur les compétences disciplinaires s'agissant de l'aptitude, pourtant dite générale, pour entreprendre des études, et ce dans l'optique que la filière gymnasiale ne soit pas réduite de manière inadmissible à la transmission de compétences disciplinaires. Comme indiqué dans le rapport, les objectifs de formation du gymnase sont toutefois pour l'essentiel bien décrits dans l'article 5 du RRM, qu'il s'agisse du passage à l'enseignement supérieur ou de la responsabilité assumée au sein de la société. Selon nous, déduire de ces objectifs les termes génériques plus abstraits de « aptitude générale aux études supérieures » et de « capacité à assumer des responsabilités au sein de la société » et, dans le même temps, mettre en évidence le besoin de les définir plus précisément n'apporte rien. C'est pourquoi nous proposons d'y renoncer et de continuer à utiliser l'article 5 du RRM comme cadre de référence à la formation gymnasiale. Cela se justifie aussi par le fait que bon nombre des objectifs de formation sont relativement difficiles à classer dans l'une des deux catégories avec précision.

¹ Cf. note 1 du rapport à ce sujet, version du 16 avril 2019 : *Étant donné la difficulté à traduire « Gesellschaftsreife » en français et en italien, le rapport utilise à partir d'ici le concept allemand de « Gesellschaftsreife », qui doit être compris à chaque occurrence comme « la capacité à assumer des responsabilités au sein de la société actuelle ».*

A propos des évaluations proposées

Le rapport évoque huit études ou évaluations possibles. S'il n'y a rien à objecter à des études qui apportent des connaissances nouvelles, une certaine prudence est indiquée s'agissant des évaluations faisant l'objet d'un mandat centralisé, dans la mesure où leurs conclusions génèrent la plupart du temps du travail supplémentaire dans les écoles et les classes.

Concrètement, nous estimons qu'il n'est pas judicieux pour l'instant de définir d'autres compétences disciplinaires de base constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures (chap. 7.3, point 1). Il convient dans un premier temps d'étudier, dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la CDIP du 17 mars 2016 (point 6), si le concept même de compétences disciplinaires de base est pertinent. Par ailleurs, étant donné que nous n'approuvons pas le terme de « Gesellschaftsreife », nous ne sommes pas non plus favorables à une évaluation qui en déterminerait les fondements scientifiques (point 2) ni à des travaux qui viseraient à vérifier l'atteinte des compétences liées à cet objectif de formation (point 8). (Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faille pas réfléchir à la manière dont les objectifs définis à l'article 5 du RRM peuvent être précisés et atteints.) Nous sommes en revanche très favorables à la conduite d'une étude sur les facteurs influant sur la motivation des élèves (point 3) car ses conclusions auront des répercussions positives sur la culture d'apprentissage. Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait que la PHBern réalise actuellement l'étude « Mit Erfolg durchs Gymnasium (MEGY) » (Réussir au gymnase), dans laquelle la motivation des élèves est largement analysée. Enfin, nous ne sommes pas opposés aux évaluations portant sur le rôle du travail de maturité pour la propédeutique scientifique (point 5) et sur la mise en œuvre de la révision partielle du RRM du 1^{er} août 2018, même si nous pensons qu'elles ne sont pas prioritaires.

Pour nous, une évaluation importante fait toutefois défaut dans la liste présentée. En effet, le mandat de réalisation d'un état des lieux concernant la formation gymnasiale précisait que les textes de référence, à savoir le RRM et le plan d'études cadre, devaient être analysés afin d'être actualisés. Toutefois, ni le mandat ni le rapport lui-même ne se basent sur des données concernant l'efficacité des instruments de pilotage. Or, des connaissances en la matière seraient nécessaires pour définir, à partir des objectifs de la filière, des instruments de pilotage réellement efficaces. Faute de connaissances actuelles, élaborer de nouvelles prescriptions pourrait se résumer à « faire du neuf avec du vieux ».

A propos des domaines d'action

Comme il ressort des explications précédentes, il est essentiel, pour la CGHE, de développer la pratique scolaire quotidienne et la culture d'apprentissage dans les gymnases. Les formations initiales et continues des enseignants et enseignantes doivent préparer ces derniers à recourir à des possibilités d'enseignement et d'apprentissage plus variées qui permettent un apprentissage à la fois approfondi et axé sur la compréhension de la matière. Si cela s'avère fructueux, il s'agira d'adapter la culture d'examen en conséquence. Les évaluations communes sont utiles et peuvent aussi être un point de repère dans le développement de la culture d'examen. Elles n'y sont toutefois pas nécessairement liées. Le domaine d'action 4 doit selon nous constituer la première des priorités.

Pour que la culture d'apprentissage et d'examen puisse se fonder sur les objectifs (communs) de la formation gymnasiale, une révision du plan d'études cadre est absolument nécessaire, comme le montre le rapport. Il s'agit de préciser les plans d'études des disciplines de telle sorte que les hautes écoles qui accueilleront les titulaires de maturité puissent les utiliser comme référence pour définir leurs propres enseignements. Dans le même temps, ces plans d'études doivent prévoir des marges de manœuvre pour les cantons, les écoles et les enseignants et enseignantes. Les compétences transversales, la réflexion interdisciplinaire, l'éducation au développement durable, la formation politique ou encore les compétences numériques sont des aspects à intégrer dans le plan d'études cadre en tant que missions transversales de chacune des disciplines. Dès lors, il convient selon nous de renoncer à définir de nouveaux dispositifs d'apprentissage. La CGHE considère ainsi également le domaine d'action 2 comme prioritaire.

A contrario, le domaine d'action 1 n'est pas primordial à nos yeux, en particulier en ce qui concerne l'éventail des disciplines, la pondération des domaines disciplinaires et la structure de la filière. Revoir l'éventail

des disciplines peut générer des années de discussions infructueuses et bloquer des évolutions qui s'avèrent plus essentielles. Associé à l'approche transversale (cf. commentaire concernant le domaine d'action 2), l'éventail actuel permet d'atteindre les objectifs mentionnés dans le rapport et d'inclure à la formation des contenus tels que l'éducation au développement durable, la formation politique et les STIM.

Etendre l'éventail des disciplines ne nous semble dès lors pas indiqué. Proposer un trop grand nombre de disciplines pourrait entraîner une fragmentation de la filière gymnasiale, un phénomène auquel il faut rester attentif. Néanmoins, le RRM permet aux cantons et aux écoles de structurer la filière de sorte à réduire cette fragmentation dans le quotidien scolaire. La définition de ces structures peut ainsi être laissée aux cantons et aux écoles, le RRM offrant la marge de manœuvre nécessaire. Nous sommes convaincus que le RRM, dans sa forme actuelle, permet la réalisation des objectifs de la formation gymnasiale.

La CGHE ne tient pas à s'exprimer à propos des domaines d'action 3 et 5, non pas parce qu'elle les considère comme dénués d'importance, mais parce qu'ils ne sont pas en lien direct avec ses activités (domaine d'action 5) ou parce qu'elle estime qu'ils sont secondaires par rapport aux domaines d'action 2 et 4 (domaine d'action 3).

Commission gymnase – haute école



Bruno Moretti, président